

Commune de Gorges

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 3 septembre 2020

(Article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille vingt le jeudi 3 septembre 2020 à 20 heures le Conseil Municipal de la commune de Gorges s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier MEYER, Maire.

Date de la convocation : 28 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : M Anthony BOUCHER, Adjoint au Maire

Présents : 23

Didier Meyer, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Hélène BRAULT, Gaëlle DOUILLARD, Gaëtan BOURASSEAU, Viviane JEANDEAUD, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Morgane LEPIOUFF, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Alexis BLANCHARD, Bernard GRIMAUD, Séverine CHARRON, Pedro MAIA, Christian BONNET, Delphine BRIAND

Absents représentés : 4

Thierry MARTIN donne pouvoir à Viviane JEANDEAUD, Jean-Marc GUIBERT donne pouvoir à François SORIN, Bruno ALLIOT donne pouvoir à Raymonde NEAU, Marie-Paule FLEURANCE donne pouvoir à Didier MEYER

Excusés : 0

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire a rappelé qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations (L. 2121-15 du CGCT).

M Anthony BOUCHER, adjoint au Maire, a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance :

Patrimoine, Environnement, Urbanisme,

1 - Présentation du projet de transformation et création de salles multifonctions par M LABATUT de l'agence A Propos, architecte.

Administration Générale,

2 - Composition de la commission communale des impôts directs : proposition des membres

3 - Modification de la composition de la commission municipale Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Culture

4 - Modification des représentants du conseil municipal au Sydela

5 - Redevance d'Occupation du Domaine Public par GRDF 2020

6 - Autorisation d'ouverture de commerce le dimanche en 2020 : modification de l'arrêté municipal

Affaires scolaires, Enfance, jeunesse, Culture

7 - Bilan de la rentrée scolaire 2020/2021

Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Questions diverses :

8- Agenda et temps d'échange sur l'actualité municipale et intercommunale

M le Maire précise que le procès-verbal du 09/07/2020 est rédigé ; il sera soumis à approbation lors de la séance du 24/09.

1 - Présentation du projet de transformation et création de salles multifonctions par M LABATUT de l'agence A Propos, architecte.

M le Maire : ce projet a été engagé au cours de l'année 2016. Certaines associations avaient des besoins de salles, d'espaces supplémentaires. La danse, le théâtre sont obligés de louer des salles extérieures pour présenter leurs spectacles. Un groupe de travail, composé d'élus, de représentants des associations concernées a été constitué, associé au projet tout au long de l'élaboration et a validé chaque étape. Le cabinet 1^{er} Acte programmiste a été choisi afin d'élaborer différents scénarios. Ce projet doit

répondre à plusieurs types d'activités. Il a été ajusté en fonction des remarques des utilisateurs.

Le chantier a débuté en juillet 2020.

M LABATUT présente l'équipement dont la difficulté majeure fut de répondre à plusieurs usages différents : réhabilitation de la salle de danse et création d'une salle multifonctions permettant la diffusion de spectacles avec des gradins rétractables.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par le conseil municipal du 04/10/2018 au groupement composé de l'agence A Propos, du bureau d'études Eco 2 A (BET structure), du bureau d'études scénographie Perrier Luc, du bureau d'études acoustique Gantha, du bureau d'études fluides ACE.

L'esquisse a été approuvée en janvier 2019, l'Avant-Projet Définitif en septembre 2019.

Le 27/02/2020, le conseil municipal a attribué les marchés :

- Lot n°1 Démolition Désamiantage : DEMCOH	33 448,25 € HT
- Lot n°2 Terrassement : VRD GRAVELEAU TP	43 028 ,20 € HT
- Lot n°3 Gros œuvre : ROTURIER	360 000,00 € HT
- Lot n°4 Charpente bois : DOUILLARD	58 112,61 € HT
- Lot n°5 Etanchéité BATITECH	85 496,67 € HT
- Lot n°6 Menuiseries extérieures alu JUIGNET	45 777,90 € HT
- Lot n°7 Métallerie serrurerie TALON	51 999,26 € HT
- Lot n°8 Menuiseries intérieures bois, parquet SUBILEAU	99 878,61 € HT
- Lot n°9 Cloisons doublages : MGP	109 686,53 € HT
- Lot n°10 Carrelage faïence : <u>Baticeram</u>	35 555,84 € HT
- Lot n°11 Peinture : LEMAN Peinture	36 100,70 € HT
- Lot n°12 Plafonds suspendus : TREMELO	19 000,00 € HT
- Lot n°13 Tribune télescopique : SAMIA DEVANNE	110 705,57 € HT
- Lot n°14 Serrurerie, équipements, tentures	Non attribué, en cours de consultation
- Lot n°15 Eclairage scénique, sonorisation : ISA	81 099,30 € HT
- Lot n°16 Plomberie, sanitaires : R&D Energies	23 649,50 € HT
- Lot n°17 Chauffage, ventilation : TCS	119 314,66 € HT
- Lot n°18 Electricité : EVOLIA	94 750,60 € HT
Total HT	1 407 604,20 € HT
TVA	281 520,84 €
TOTAL TTC	1 689 125,04 € TTC

M le Maire : la durée des travaux est fixée à un an sauf aléas. D'autres associations peuvent être intéressées par cet équipement. L'objectif de ce projet est de répondre à des besoins de proximité. Il a été approuvé à l'unanimité.

Le chantier a été sécurisé, clôturé, l'accès de la salle de sports se faisant à partir du parking de la Margerie ou côté rue de la cité des Sports. La réunion de chantier se déroule le lundi après-midi et est suivie par F. SORIN, J.M GUIBERT, D MEYER et les services.

M LABATUT : les entreprises sont très investies dans le projet.

Mme DOUILLARD : quel est le système des portes?

M LABATUT : ce sont des ouvertures coulissantes automatiques.

M le Maire : cette extension sera reliée au système de gestion technique des bâtiments pour le contrôle des accès.

M BOUCHER : qu'en-est-il du chauffage?

M LABATUT : les normes aujourd'hui sont très contraignantes : 18 m³/heure/personne présente dans la salle. C'est le même équipement qui gère le chauffage et la ventilation. L'hydrométrie de la salle est prise en compte dans le fonctionnement de la ventilation. Il n'y a pas de climatisation. Ce bâtiment étant très bien isolé, le chauffage représentera une partie négligeable des dépenses de fonctionnement. Les gaines seront dimensionnées en fonction des volumes d'air à traiter ce qui permettra de diminuer le bruit. Les deux salles pourront être chauffées séparément.

M le Maire : l'objectif de l'équipe de maîtrise d'œuvre était de réaliser un équipement fonctionnel qui s'intègre bien à la structure actuelle.

M le Maire remercie M LABATUT pour sa présentation.

Administration Générale

2 - Composition de la commission communale des impôts directs : proposition des membres

Elle doit être instituée dans chaque commune et est constituée du maire ou d'un adjoint délégué, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée en principe par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation des conseils municipaux, sauf en 2020 suite à la négociation avec la direction régionale des Finances Publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal, soit 32 propositions pour la commune de Gorges.

Le conseil municipal est appelé à établir une liste de proposition de 32 personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

TIT/SUP	NOM	PRENOM	NAISSANCE	ADRESSE	IMPOTS
Titulaire	NEAU	Raymonde	20/05/1957	24 Les Beillards	TH / TF
Titulaire	BOUCHER	Anthony	25/02/1977	4 La Basse Gravelle	TH / TF
Titulaire	SORIN	François	02/12/1965	12 Allée des Chênes	TH / TF / CFE
Titulaire	PABOU	Denis	19/03/1964	1 La Simplerie	TH / TF
Titulaire	CESBRON	Claude	10/07/1949	15 Rue des Primevères	TH / TF
Titulaire	LEMAN	Christian	21/04/1960	La Ganolière	TH / TF / CFE
Titulaire	GUIBERT	Jean-Marc	29/04/1956	8 Le Marais	TH / TF
Titulaire	AUGER	Cédric	05/10/1980	17 Bis Rue de la Margerie	TH / TF / CFE
Titulaire	PROTOIS-MENU	Séverine	17/11/1974	4 Rue de la Montée Verte	TH / TF
Titulaire	RAUD	Jean-François	27/01/1985	7 Le Bas Banchemereau	TH / TF
Titulaire	HARDY	Jacques	06/01/1959	5 Allée du Vallon de la Gavrée	TH / TF
Titulaire	DOUILLARD	Gaëlle	16/01/1969	8 Bis Angreviers Rive Gauche	TH / TF
Titulaire	BROSSET	Michelle	06/06/1949	11 Rue d'Alatri	TH / TF
Titulaire	BRAULT	Hélène	21/12/1972	25 Le Forges	TH / TF
Titulaire	LEPIOUFF	Morgane	31/01/1975	4 Allée d'Anjou	TH / TF
Titulaire	BLANCHARD	Alexis	06/07/1994	6 Le Quarteron	TH / TF
Suppléant	BOURASSEAU	Gaëtan	07/01/1975	14 La Batardière	TH / TF
Suppléant	MARTIN	Thierry	11/01/1968	16 Bis Le Magasin	TH / TF
Suppléant	GILBERT	Christian	18/06/1957	25 Rue Général Audibert	TH / TF
Suppléant	PETITJEAN	Eliane	13/07/1946	17 Rue de la Margerie	TH / TF
Suppléant	GRIMAUD	Bernard	21/09/1956	7 Le Printemps	TH / TF
Suppléant	ALLIOT	Bruno	22/02/1967	6 Allée de l'Etourbe	TH / TF
Suppléant	COMPAIN	Philippe	17/08/1967	2 Le Landais	TH / TF / CFE
Suppléant	PINEAU	Michel	29/11/1965	5 Rue de la Ruée	TH / TF / CFE
Suppléant	PETIT	Sonia	08/07/1980	16 Bis La Bréchoillère	TH / TF
Suppléant	OULLIER	Cynthia	17/11/1976	4 Rue du Gué	TH / TF
Suppléant	CHARRON	Séverine	28/09/1976	4 Bis la Ganolière	TH / TF
Suppléant	BEZIER	Christophe	10/05/1979	2 Bis la Maison Neuve	TH / TF
Suppléant	FLEURANCE	Marie-Paule	24/08/1959	3 Rue des Bleuets	TH / TF
Suppléant	JEANDEAUD	Viviane	27/07/1975	4 Allée du Maine	TH / TF
Suppléant	PAVAGEAU	Dominique	03/08/1970	13 La Paudière	TH / TF
Suppléant	MAIA	Pédro	05/11/1978	13 lieu dit Le Rocher	TH / TF

M MAIA : Nous découvrons cette liste et n'avons pas été prévenus en amont. Nous voterons donc contre.

Vu l'article 1650 du Code général des impôts (CGI),

Vu le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 02 juin 2020, sollicitant l'établissement d'une liste de propositions des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs de Gorges,

Vu la proposition du maire,

Considérant qu'il convient à la suite du renouvellement intégral des conseils municipaux, de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, et par suite, de proposer au directeur régional/ départemental des finances publiques une liste de contribuables établie en nombre double,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBÈRE ET

DÉCIDE de proposer au directeur régional / départemental des finances publiques la liste de propositions annexée à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Directeur Régional/Départemental des finances publiques, ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le Département.

ADOPTÉ à 24 voix pour et 3 voix contre.

3 - Modification de la composition de la commission municipale Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Culture

Il est proposé de modifier la composition de cette commission en intégrant un nouveau membre. La composition actuelle :

Didier MEYER, Séverine PROTOIS-MENU, Morgane LEPIOUFF, Bernard Grimaud, Christophe BEZIER, Sonia PETIT, Delphine BRIAND
Cynthia OULLIER souhaite intégrer cette commission.

Le conseil municipal doit donc délibérer à ce titre.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22,

VU la délibération n° 11-06-041 du conseil municipal du 11 juin 2020,

VU la demande de Mme Cynthia OULLIER,

ENTENDU le rapport du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBÈRE ET,

MODIFIE la composition de la commission municipale Affaires Scolaires, Enfance, Jeunesse, Culture. La commission est désormais composée comme suit :

Didier MEYER président, Séverine PROTOIS-MENU vice-présidente, Morgane LEPIOUFF, Bernard GRIMAUD, Christophe BEZIER, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Delphine BRIAND

Adopté par 24 voix favorables, 3 voix contre

4 - Modification des représentants du conseil municipal au Sydela (Syndicat d'Electrification de Loire-Atlantique)

Le conseil municipal du 09/07/2020 a désigné les délégués titulaires D. MEYER, Jean-Marc GUIBERT, les délégués suppléants Jean-François RAUD et Gaëtan BOURASSEAU. Il s'avère qu'un élu ne peut pas être à la fois représentant de sa commune et représentant de la communauté d'agglomération pour le Sydela. M MEYER étant proposé pour être délégué au titre de la communauté d'agglomération au Sydela, il convient donc de désigner un nouveau titulaire pour le conseil municipal.

Voici la proposition : délégués titulaires : Jean-Marc GUIBERT, Gaëtan BOURASSEAU
Délégués suppléants : Jean-François RAUD, François SORIN

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-8 et L.2121-21,

Considérant la désignation des délégués de la communauté de communes Clisson Sèvre & Maine Agglo dans le cadre du mandat 2020-2026, il convient de modifier les délégués de la commune au Sydela,

ENTENDU le rapport du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBÈRE ET

DECIDE de fixer comme suit la représentation du conseil municipal au Sydela :

- 2 délégués titulaires : Jean-Marc GUIBERT, Gaëtan BOURASSEAU
- 2 délégués suppléants : Jean-François RAUD, François SORIN

ADOpte à l'unanimité

5 - Redevance d'Occupation du Domaine Public par GRDF 2020

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du CGCT, aux décrets n°2007-606 et 2015-334, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Cela concerne la redevance d'occupation du domaine public gaz (RODP) qui s'élève au titre de l'année 2020 à 976€.

Il est proposé au conseil municipal :

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz aux taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, soit 976€ pour 2020.

Vu les articles L 2333-84 et 2333-86 du CGCT

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF.

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune de Gorges par les ouvrages de distribution de gaz.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET

FIXE le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz aux taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, soit 976€ pour 2020.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

6 - Autorisation d'ouverture de commerce le dimanche en 2020 : modification de l'arrêté municipal

Le conseil municipal avait émis un avis favorable (16 voix pour, 4 voix contre) au projet d'ouvertures dominicales en 2020 de la concession Renault sise route de Clisson à Gorges à savoir quatre ouvertures dominicales aux dates suivantes :

- 18 et 19 janvier 2020
- 14 et 15 mars 2020
- 13 et 14 juin 2020
- 10 et 11 octobre 2020

Un arrêté municipal avait été pris en ce sens le 26/12/2019.

Le 24 août la concession Renault sollicite une ouverture supplémentaire pour des portes ouvertes les 12 et 13 septembre 2020. Il convient que le conseil municipal délibère de nouveau sur cette demande.

L'article L3132-26 du code du travail (modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016) prévoit que :

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Les concessionnaires automobiles entrent dans la catégorie des commerces de détail (code INSEE 45-11-2).

M le Maire : la demande est tardive.

Mme BRIAND : cela correspond-il à une porte ouverte non réalisée ?

M le Maire : non à priori.

M MAIA : quelqu'un qui n'a pas les moyens de se déplacer le samedi, ne l'aura pas plus le dimanche.

M SORIN : cela donne la possibilité d'aller à la porte ouverte le dimanche quand on travaille le samedi.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la demande écrite de la concession Renault en date du 24/08/2020

Vu l'article L 3132-26 du code du travail,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la loi n°2016-1088 du 08/08/2016.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire, qu'il convient d'autoriser

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET

DECIDE de donner un avis favorable au projet d'ouverture dominicale supplémentaire en 2020 de la concession Renault sise route de Clisson à Gorges à savoir les 12 et 13 septembre 2020, dates qui viennent s'ajouter aux dates déjà autorisées :

- 18 et 19 janvier 2020
- 14 et 15 mars 2020
- 13 et 14 juin 2020
- 10 et 11 octobre 2020

AUTORISE M le Maire à prendre un arrêté en ce sens et à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée par 24 voix pour, 3 voix contre.

Affaires scolaires, Enfance, jeunesse, Culture

Les chiffres de la dernière rentrée scolaire sont présentés :

Charles Péguy : 1 757 élèves + 22 apprentis (1631 en 2019/2020)

Ecole publique : 346 élèves (376 élèves 2019/2020)

Ecole Pie X : 191 élèves (208 élèves 2019/2020)

Angreviers : 191 élèves

Mme PROTOIS-MENU : il n'y a pas de fermeture de classe pour l'école publique.

M le Maire : la rentrée s'est bien passée malgré les conditions particulières liées au Covid 19. Nous avons reçu le protocole 10 jours avant la rentrée.

Questions diverses :

Point sur les différents chantiers :

- Remplacement de l'éclairage du terrain de football : implantation de 4 mâts de 18 m de haut, éclairage conforme aux nouvelles normes, qui doit générer une économie importante, validé par la Fédération Française de Football ; mise en place d'une vidéo-surveillance.
- Entretien du terrain de football en herbe : M le Maire réprecise le contexte difficile de l'entretien de cet équipement cet été ; il rappelle que la commune est soumise à l'interdiction préfectorale d'arroser les espaces publics notamment les terrains de foot

avec le réseau d'eau potable, le 1^{er} arrêté d'interdiction datant du 29 juillet. M le maire rappelle qu'on ne peut y déroger ; l'arrosage ne peut être assuré dans les conditions actuelles que par la réserve d'eau pluviale installée sur le site. De plus, cette année la pompe qui alimente cette réserve n'a pu fonctionner normalement en raison d'une coupure accidentelle lors des travaux sur le chantier des salles multifonctions. Un regarnissage du terrain a eu lieu récemment. C'est un dossier complexe car le terrain est très filtrant, drainant. Malheureusement, il est présumé que les épisodes de sécheresse et de canicule se renouvelleront. Nous réfléchissons à des solutions adaptées et pérennes.

- Le chantier du poste de refoulement de la Galussière géré par la communauté d'agglomération va reprendre fin septembre.
- Travaux de reprise des bandes béton rue Audibert : après échanges, ceux-ci ont été décalés du 27 juillet au 17 août, avec un temps de séchage incompressible de 3 semaines. La 2^{ème} tranche de reprise aura lieu pendant les vacances de la Toussaint. M BONNET regrette que toutes les anomalies relevées n'aient pas été toutes traitées.
- Suite à une question de Mme BRIAND sur les travaux de rénovation de la toiture du complexe de la Margerie, M le Maire indique que suite à une expertise de la charpente, celle-ci ne peut pas supporter de charge supplémentaire. Le site se prête malgré tout à la production d'énergie. Le dossier devra être réouvert, avec un autre scénario.
- M le Maire : nous souhaitons aller à la rencontre des habitants, pour échanger, être à l'écoute de leurs préoccupations et suggestions. A ce titre des réunions de secteur auront lieu de fin septembre à début novembre. 10 dates sont prévues :
 - *25 et 26 septembre, 9 et 10 octobre, 16 et 17 octobre, 23 et 24 octobre, 6 et 7 novembre*

Une information sera publiée dans le prochain bulletin.

Par ailleurs, une réunion aura lieu avec les artisans le 17 octobre à 9h00.

- Covid : Mme NEAU indique que chaque association travaille un protocole afin de pouvoir utiliser les équipements municipaux. Des rencontres sont prévues avec les différentes associations concernées. Les mesures de désinfection doivent être réalisées par les associations utilisatrices. Les services techniques sont très sollicités à ce titre. M le Maire indique qu'un recensement des diverses dépenses liées au covid est en cours. Les activités gérées par le CCAS reprennent progressivement (multisports, organisation de la semaine bleue...)
- M le Maire informe le conseil municipal que la réflexion sur la mise en place d'un marché alimentaire hebdomadaire avance. Ce dossier nécessite une étude approfondie auprès des commerçants, des chambres consulaires qui seront rencontrées prochainement et concerne plusieurs domaines : organisation, logistique, sécurité, réglementation.
- La Communauté d'agglomération : M le Maire présente l'organisation qui sera mise en place par la nouvelle équipe :
- ✓ le conseil communautaire de 50 membres

- ✓ le bureau communautaire : président, 15 vice-présidents
- ✓ le bureau de coordination : président et 6 vice-présidents
- ✓ six pôles de compétences :
 - Pôle Finances (budget, CLECT...) →2 VP : F GUILLOT, S JOLY-PIVETEAU
 - Pôle Développement économique, tourisme, culture → 3 VP : X BONNET, B COUTEAU → développement éco, V MAGRE → Tourisme-Culture
 - Pôle Environnement : déchets, cycle de l'eau, suivi PCAET, maîtrise énergétique →3 VP : déchets → D. GADAIS, cycle de l'eau →D. THIBAUT, → suivi PCAET, Maitrise énergétique → D. MEYER
 - Pôle Aménagement : F CUCHOT → urbanisme et habitat, J LETOURNE
 - AUX →voirie, patrimoine, A BLAISE → transports et mobilités
 - Pôle Famille - Loisirs : N SORIN → équipements aquatiques J RIVIERE → petite enfance, enfance, V NEAU-REDOIS → Jeunesse et intergénérationnel
 - Pôle Animation-projet de territoire : liens entre les communes et l'agglomération, A RIVALLIN
- 12 commissions thématiques : lors de la prochaine séance, ces commissions seront présentées et il sera désigné 1 titulaire et 1 suppléant pour chaque commission
- Les conseils d'exploitation : eau, assainissement, déchets, transports, camping
- Mme JEANDEAUD s'interroge au nom des vignerons sur un projet récent de taxer les effluents viticoles déposés au niveau de la station d'épuration. M le Maire répond qu'effectivement quelques vignerons transportent leurs effluents viticoles à la station et qu'il a contacté CSMA à ce sujet. Aujourd'hui aucune décision n'a été prise.
- M BONNET rappelle qu'au Conseil de juillet il avait évoqué la question des containers situés à proximité de l'école publique et de leur environnement. Il y a en effet des morceaux de verre partout, c'est particulièrement dangereux pour les enfants et les familles. Les voitures sont garées sur la chaussée. M le Maire constate nombre d'incivilités et va contacter le service concerné de la communauté d'agglomération pour améliorer la situation.

La séance est close à 22h10